



La droite signe un pacte pour sauver l'assurance chômage: les jeunes protestent

Assurances sociales Pour tenter d'éviter le naufrage d'une révision très controversée, la droite accepte des hausses de cotisations à condition que l'accès des jeunes aux indemnités soit plus strict. La contre-offensive est virulente

Bernard Wuthrich, Berne

Doris Leuthard s'apprête à vivre deux journées difficiles, mardi et mercredi prochain. Elle devra défendre devant le Conseil national la révision de la loi sur l'assurance chômage, attaquée de toutes parts. Ce projet est si controversé que la commission préparatoire, qui l'a rejeté à fin octobre, propose de ne pas entrer en matière.

L'opposition est double. La gauche refuse les diminutions de prestations envisagées. La droite ne veut pas des hausses de cotisations. En commission, le PDC s'est retrouvé bien seul à soutenir la nouvelle loi. Le camp rose-vert a dit non et les représentants du PLR se sont abstenus. «Nous n'étions pas satisfaits des mesures retenues», se souvient Charles Favre (PLR/VD).

Mais la situation a évolué. Parce qu'ils jugent urgent de réviser l'assurance chômage en période de crise afin que les mesures déploient

leurs effets au moment de la reprise, les milieux économiques et les partis de droite – PDC, PLR et UDC – ont passé un accord cette semaine. Ce pacte prévoit d'augmenter les économies, en durcissant notamment les conditions d'octroi des indemnités de chômage pour les jeunes. De 576 millions dans la version initiale du Conseil fédéral, les économies devraient passer à 740 millions.

Deux hausses sur trois

En contrepartie, la droite se brague un peu moins contre la hausse des cotisations. Alors que les organisations économiques voient d'un mauvais œil les ponctions supplémentaires sur les salaires, le pacte de la droite en accepte finalement deux sur les trois envisagées. «Nous nous forçons, mais nous sommes d'accord de relever le taux de cotisation de 2 à 2,2% et de prélever temporairement 1% de solidarité sur les revenus dépassant le plafond assuré (ndlr: 126 000 francs). Mais nous re-

fusions d'ajouter un prélèvement temporaire de 0,1% pour assainir la dette de l'assurance chômage», détaille Charles Favre. Il précise que ces hausses de cotisations rapporteront 870 millions.

Sur la base de ce compromis, le PLR se dit d'accord d'entrer en matière sur la révision mardi prochain. Ce qui ne veut pas dire que la loi sera acceptée une fois que tous les détails auront été examinés.

La gauche, elle, va s'opposer avec vigueur aux baisses de prestations. Le projet prévoit de n'accorder plus que 260 indemnités journalières aux assurés qui ont cotisé pendant 12 mois. Ceux qui justifient d'une période de cotisation de 22 mois, sont âgés de plus de 55 ans ou bénéficient d'une rente d'invalidité auront droit à 520 indemnités.

La commission préparatoire propose encore de limiter à 130 jours la prise en charge des jeunes de moins de 25 ans sans obligation d'entretien. «On peut leur demander cet

effort. Leur mobilité et leur souplesse pour accepter un travail sont supérieures à celles des autres chômeurs», argumente Charles Favre.

«Équilibre rompu»

Ce durcissement a provoqué une mobilisation spectaculaire de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), du Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et d'autres organisations. «Les économies rajoutées sur le dos des jeunes rompent l'équilibre entre les générations. Les jeunes servent d'amortisseurs conjoncturels», accuse Pierre Maudet, président de la CFEJ, opposé à son parti, le PLR, sur ce dossier. Ces organisations viennent de lancer une opération de sensibilisation des parlementaires par SMS. La mobilisation se fait via un site internet. «J'ai l'impression que c'est un succès», commente le syndicaliste Jean Christophe Schwaab, une des chevilles ouvrières de l'opération.

Cette «action sympathique» – dixit Pierre Maudet – n'est pas du goût de tous. Le conseiller national UDC Toni Bortoluzzi a interpellé le Conseil fédéral à ce sujet. Il proteste contre le fait que la CFEJ, subventionnée par la Confédération, finance l'opération. «Nos statuts et nos mandats prévoient que nous interpellions les autorités fédérales sur des questions sensibles pour la jeunesse», se défend Pierre Maudet.

La révision heurte d'autres milieux. Le conseiller national Jacques André Maire (PS/NE), chef du Service neuchâtelois de la formation professionnelle, avertit: «Avec cette réforme, l'assurance chômage ne pourra plus financer à 80% les stages de premier emploi pour les jeunes certifiés sans travail. Or, c'est un excellent système.» Un motif d'opposition de plus. Doris Leuthard s'apprête à vivre deux journées difficiles. Et, si le parlement ignore les critiques des jeunes, à devoir affronter une campagne référendaire.